

AMAP POMME D'AMAP

Engagement volailles Janvier-Décembre 2026

Le présent contrat d'abonnement est établi entre l'**adhérent-e**: _____

Adresse : _____

Courriel/tél. : _____

et **L'aviculter** : Jean-Pierre ROCIPON, 22 rue du point du jour, 77171 Melz/Seine, Tél : 06 65 56 16 26,

Courriel: jeanpierrerociponbis@gmail.com, Siret : 341 365 732 00039

Site : <https://www.facebook.com/Le-chant-du-coq-de-Melz-349988665398413/>

1 Principes généraux extraits de la charte des AMAP

Pour l'adhérent-e,

- Appui à l'agriculture paysanne locale, en préfinançant la production.
- Solidarité avec le producteur dans les aléas de sa production.
- Participer aux distributions, communiquer ses réactions ou motifs d'insatisfaction.
- Venir chercher son panier, prévenir en cas d'absence.
- La production étant engagée lors de l'établissement du contrat, il est impossible de rembourser le paiement ou de reporter la distribution des volailles. Les volailles non retirées sont mises à disposition de la collectivité. Il est possible qu'une tierce personne les retire pour l'adhérent-e.

Pour le producteur,

- Production respectueuse de la nature. Fraîcheur et qualité des poulets « cou-nu pattes blanches ou cou-nu pattes jaunes » et pintades.
- Nourrissage varié et alimentation bio des volailles.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents de l'AMAP.
- Production à taille humaine, respectant les normes salariales.
- Communication transparente et régulière sur les produits et la vie de la ferme. Proposition aux adhérent-e-s de l'AMAP d'au moins une visite pendant la période d'engagement.

2 Modalités de l'engagement sur les volailles

L'adhérent-e s'engage pour un nombre de 12 livraisons de poulets et/ou de pintades qui ont lieu une fois par mois, de janvier 2026 à décembre 2026 aux dates suivantes : **13 janvier / 10 février / 10 mars / 07 avril / 12 mai / 09 juin / 07 juillet / 25 août / 22 septembre / 20 octobre / 17 novembre / 15 décembre** durant la période d'engagement, certains aléas de production (climat, nourrissage...) peuvent entraîner des variations de poids de plus ou moins 350 g pour chacune des tailles proposées (1,7 ; 2,1 et 2,5 kg), que l'adhérent s'engage à accepter sans que cela ne modifie le prix fixé à l'avance (**12,3€/kg poulet, 15€/kg pintade**).

3 Choix du prix et de la taille des volailles et référence du/des chèque(s)

Taille	Poulet ±1,7 kg	Poulet ±2,1 kg	Poulet ±2,5 kg	Pintade ±1,7 kg
Prix par volaille	20,91 €	25,83 €	30,75 €	25,5 €
Nb. de volailles commandées/mois				
TOTAL (pour 12 commandes) =				

[] Option : livraison de 6 poulets et 6 pintades en alternance en débutant par le poulet.

Le paiement se fait lors de l'engagement en **1, 3 ou 6 chèques** libellés à l'ordre de **«Jean-Pierre Rocipon» et datés de la date d'échéance souhaitée**

N° du chèque						
Banque						
Montant						
Nom, si ≠ adh.						

Fait à _____, en 2 exemplaires
L'adhérent-e

le _____
L'aviculter